



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 février 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-six février, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 24
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 5
Nombre de votes pour : 23
Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal le 19 février 2020

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Jenny OLLIVIER, Hélyette SALAÛN, François LENHARD, Michèle LUCAS, Jean-Louis TOURET, Nadège FONTAINE, Évelyne CAU, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Guillaume GUERRÉ, Magalie PIAT, Christine CABEZAS, Pascal SUDRE, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU et Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Catherine MAIGNAN, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Sylvie SIGOT, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Pascal SUDRE.

Absent :

Daniel HOAREAU.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 22h00

Secrétaire : Jenny OLLIVIER

RESSOURCES HUMAINES

DL.20.017 - Délibération portant créations et suppression de postes au 1er avril 2020

Christian DUMAS expose :

Le Maire informe qu'aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs afin de permettre les avancements de grade relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Si nécessaire, les emplois permanents peuvent également être pourvu de manière permanente par un agent non titulaire de droit public conformément à l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Afin de répondre à la demande d'intégration dans le cadre d'emploi des ATSEM formulée par trois agents de la filière technique et considérant qu'il peut être donné satisfaction à ces demandes au regard des missions exercées et des diplômes détenus par ces agents, il est nécessaire de modifier le tableau des emplois selon les modalités suivantes :

Créations de postes au 1^{er} avril 2020 :

| Grades | Durée d'emploi | Taux d'emploi |
|--|----------------|---------------|
| ATSEM principal de 2 ^{ème} classe | 35h | 100% |
| ATSEM principal de 2 ^{ème} classe | 35h | 100% |
| ATSEM principal de 2 ^{ème} classe | 35h | 100% |

Suppression de postes au 1^{er} avril 2020 :

| Grades | Durée d'emploi | Taux d'emploi |
|--|----------------|---------------|
| Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe | 35h | 100% |
| Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe | 35h | 100% |

| | | |
|--|-----|------|
| Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe | 35h | 100% |
|--|-----|------|

Le tableau des emplois sera modifié au 1^{er} avril 2020.

Après avis du Comité Technique du 4 février 2020 et après présentation en commission générale du 17 février 2020, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de créer et supprimer les postes ci-dessus énoncés à compter du 1^{er} avril 2020 et de modifier le tableau des effectifs à la même date.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à la majorité, 23 pour et 5 abstentions (Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU et Patricia MARTIN)**, les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **02 MARS 2020**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : **02 MARS 2020**

Publication le :

02 MARS 2020

Notification le :

02 MARS 2020



Le Maire

Christian DUMAS

Acte à classer

DL-20-017

| | | | |
|----------------|---------------------------------|-------------|----------|
| 1 | 2 | 3 | 4 |
| En préparation | En attente retour Préfecture | > AR reçu < | Classé |

Identifiant FAST : ASCL_2_2020-03-02T16-48-50.00 (MI222186858)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20200302-DL-20-017-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Délibération portant créations et suppression de
au 1er avril 2020
Date de décision : 02/03/2020



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Acte : [DL_20.017-RH-délibération portant créations et suppression de postes au 1er avril 2020.PDF](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 02/03/20 à 16:48

Date 02/03/20 à 16:48

Date 02/03/20 à 16:57

Par [LE TUMELIN Sylvie](#)

Par [LE TUMELIN Sylvie](#)